

COMMUNE de HAUT VALROMEY

DEPARTEMENT de l'AIN

ARRETE : AR\_2026\_036

ARRETE TEMPORAIRE DE REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT du 28 au 31 mai 2026 pour la vogue et le bal annuels, Place de la Gare à Ruffieu

Le Maire de HAUT VALROMEY,

**VU** le Code de la Route, notamment ses articles R.1, R44, et R225 ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1 et L.2213-2 ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'installation du chapiteau et à la réalisation de la vogue et du bal annuels sur la Place de la Gare, Ruffieu, commune de Haut Valromey (Ain), à partir du jeudi 28 mai jusqu'au dimanche 31 mai 2026 inclus ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** du jeudi 28 mai 08h00 au dimanche 31 mai 2026 20h00 afin de permettre l'installation de chapiteau et la réalisation de la vogue et du bal organisés par l'association de la Grappe des Rufflos, le stationnement sera interdit sur la Place de la Gare, Ruffieu, commune de Haut Valromey, sauf aux organisateurs, aux services de sécurité et agents communaux.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 3 :** La signalisation d'interdiction de stationnement est à la charge et sous la responsabilité de la commune de Haut Valromey.

**Article 4 :** le Maire est chargé de l'application du présent arrêté. Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le commandant de la brigade de Gendarmerie de Plateau d'Hauteville.

Haut Valromey le 12/05/2026,  
Le Maire, Alain VUAILLAT.

Auteur : A. VUAILLAT  
Affiché le : 12 mai 2026

